

CONSOLIDATION D'UNE FILIALE ÉTRANGÈRE ET TRADUCTION DU GOODWILL

1^{RE} PARTIE : ÉVOLUTION DES APPROCHES



Pierre SCHEVIN

Professeur à l'Université de Strasbourg, Ecole de management, Diplômé d'expertise comptable

La consolidation d'un groupe multinational ayant des implantations dans différents pays pose d'abord le problème de l'expression des états financiers dans une unité monétaire commune et du cours de conversion à appliquer aux bilans et comptes de résultat des filiales étrangères. Sur un plan général, le choix entre le taux historique et le taux de clôture a été réglementé dans le cadre de plusieurs méthodes de traduction, successivement préconisées par les organismes officiels. Ces méthodes font appel à différents critères qui permettent de les justifier et dont l'étude montre rétrospectivement la relativité mais aussi la pertinence de chaque analyse. Par ailleurs, la mise en œuvre de la consolidation implique aussi le traitement des différences, dites de première consolidation, entre le prix payé pour les prises de participation et les droits acquis. Au problème général de la décomposition en écarts d'évaluation et d'acquisition s'ajoute un problème de traduction, concernant notamment le goodwill. Or, la situation actuelle est caractérisée par une divergence entre la réglementation internationale et la réglementation française.

Résumé

L'étude des méthodes de traduction des comptes d'une filiale étrangère fait ressortir tout d'abord l'existence de deux optiques : celle de la maison-mère et celle de l'entité locale, avec des conséquences d'une part sur le choix du taux de traduction (taux historique ou taux de clôture), et d'autre part sur l'affectation de l'écart de conversion (rattachement, ou non, au résultat). L'importance du rôle de la monnaie est renforcée à la fois dans l'optique analytique (choix du taux en fonction de l'unité de mesure plutôt que de la durée) et dans l'optique synthétique (préférence du critère de la monnaie de fonctionnement à celui de l'indépendance).

L'objet de l'article est tout d'abord d'analyser les principes des différentes méthodes de traduction en étudiant leurs conséquences sur l'expression en monnaie de référence des postes du bilan, et notamment sur le résultat, de la filiale étrangère. Les critères principaux justifiant les méthodes tour à tour privilégiées par les organismes de normalisation seront examinés dans la première partie de l'article. Cette étude sera complétée (dans une 2^e partie, à paraître dans un prochain numéro de la RFC) par l'examen des modalités de traduction applicables aux écarts de première consolidation et par la mise en évidence de leur incidence sur les comptes consolidés. Le passage, au niveau des méthodes de traduction, d'un raisonnement dans l'optique de la maison-mère à un raisonnement centré sur la filiale, permettra de comprendre la position actuelle de l'IASB en matière de conversion du goodwill.

1^{RE} PARTIE : MÉTHODES DE TRADUCTION ET CRITÈRES DE CHOIX

23

Dans le cas de la consolidation de filiales étrangères, deux méthodes de traduction (méthode du taux de clôture et méthode du taux historique) sont actuellement préconisées. Elles diffèrent par la dualité ou non des taux appliqués, mais aussi par le rattachement ou non des différences de conversion au résultat. Le choix de l'une d'elles dépend de l'importance des fonctions remplies par la monnaie locale du point de vue de l'unité implantée à l'étranger. Avant de présenter ces méthodes, nous allons rappeler que la situation actuelle est le fruit d'une évolution, au cours de laquelle plusieurs critères ont été successivement pris en considération. Les différentes approches peuvent être regroupées en deux catégories, tenant compte du mode d'appréhension de l'exposition au risque de change : poste par poste ou globalement.

1. RAISONNEMENT ANALYTIQUE

Dans un premier temps, le problème de la traduction a été envisagé à partir d'une étude individuelle des différents postes du bilan. Les méthodes qui en découlent présentent plusieurs points communs : raisonnement dans l'optique de la maison-mère, rattachement des écarts de conversion au résultat et, sauf dans le cas de la méthode du taux de clôture, pluralité des taux appliqués.

1.1 APPROCHE BASÉE SUR LA MONNAIE ÉTRANGÈRE

L'existence d'une filiale à l'étranger entraîne des comptes exprimés en devise et une exposition, au moins potentielle, à un risque de change. La méthode du taux de clôture applique le taux de fin d'exercice à l'ensemble du bilan de la filiale. Elle permet de faire ressortir un résultat de change sur chacun des



postes, et de tenir compte de liens éventuels entre certains actifs et passifs (par exemple le financement d'une immobilisation par un emprunt en devise). Toutefois, le taux de clôture n'est pas appliqué aux postes constitutifs de la situation nette initiale (traduction aux taux historiques correspondants), de façon à faire ressortir un résultat de traduction.

Cette méthode a été utilisée notamment dans des périodes troublées sur le plan monétaire, déjà à la fin du 19^e siècle et à différentes reprises au cours du 20^e siècle (entre les deux guerres mondiales et lors des crises monétaires qui ont abouti à remettre en question en 1971 le système des accords de Bretton Woods). Cette méthode, appliquée par un certain nombre de groupes, a en général été rejetée par les organismes officiels américains, mais elle a été recommandée dans d'autres pays en particulier en Grande-Bretagne. Ainsi, elle a été préconisée en 1968 par l'*Institute of Chartered Accountants in England and Wales*⁽¹⁾, notamment dans le cas où la monnaie étrangère est plus stable que la monnaie nationale (en l'occurrence la livre sterling).

Elle présente plusieurs avantages pratiques : simplicité, connaissance du taux courant (par opposition à la nécessité d'une recherche parfois difficile du taux historique), homogénéité dans le calcul des dotations aux amortissements. Elle est validée également par des considérations théoriques : maintien des relations internes existant entre les comptes, obtention de la valeur de liquidation d'une filiale, respect de la base d'évaluation lorsque les comptes ont été ajustés pour tenir compte de l'inflation locale.

Cependant, plusieurs critiques ont été adressées à cette méthode :

- les principes comptables d'évaluation des immobilisations au niveau de la maison-mère retiennent le coût historique en monnaie de référence et la traduction au taux de clôture entraîne une discontinuité dans l'évaluation,
- l'obtention de la valeur de liquidation de la filiale n'est pas pertinente dans la mesure où celle-ci va poursuivre son activité,
- en cas de faiblesse de la monnaie de référence, l'application du taux de clôture fait ressortir des profits de change artificiels.

1.2 APPROCHE BASÉE SUR LA DURÉE

Elle correspond à une optique prévisionnelle de trésorerie qui est reflétée, implicitement, par la méthode "long terme/court terme". Celle-ci a été préconisée à différentes reprises dans le passé par l'AICPA⁽²⁾ aux Etats-Unis et retenue au moins partiellement en France dans le PCG de 1957⁽³⁾.

Cette méthode repose sur la distinction des comptes en deux catégories et leur traduction à l'aide de taux différents. Les éléments à long terme sont traduits au taux historique et les éléments

à court terme au taux courant. Ce dernier est considéré comme étant une bonne approximation du taux futur qui sera en vigueur lors de la transformation des éléments à court terme en opérations de trésorerie : encaissement des créances, vente des stocks, paiement des fournisseurs.

Pour les éléments à long terme, la méthode s'efforce de tenir compte de la poursuite de l'activité au cours des exercices futurs et veut éviter de retenir une optique de liquidation. L'application du taux historique correspond à l'évaluation au coût et présente plusieurs avantages : stabilité et cohérence dans l'évaluation des immobilisations, reconnaissance de la non-pertinence du taux de clôture pour estimer la valeur future, contournement de la difficulté de prévoir un cours futur éloigné (par exemple pour le remboursement d'un emprunt à long terme).

La conséquence de cette méthode est la mise en évidence, et l'imputation aux résultats, de la part due aux fluctuations des changes relative aux éléments qui viendront à échéance, et affecteront la trésorerie, au cours de l'exercice suivant. Au contraire, l'effet de l'utilisation du taux historique permet de différer la prise en compte de l'incidence des variations de change relative aux éléments à long terme. L'exclusion est justifiée par la possibilité de retournements des cours en période de changes flottants. Ce raisonnement n'est pas dénué de fondement. Il se retrouve à l'heure actuelle, alors même que cette méthode n'est plus autorisée d'un point de vue comptable, dans la détermination de la position de change "économique" de certaines entreprises : inclusion dans la position, et couverture, uniquement d'éléments à court terme.

Une autre raison expliquant l'application de cette méthode tient aussi à l'histoire industrielle. Dans les années 1950 par exemple, les investissements à l'étranger sont plus courants que le financement extérieur et le problème de la traduction se pose notamment pour les immobilisations. Ces investissements étaient surtout réalisés par des pays industrialisés, à monnaie forte (tels que les USA), dans des pays à fort taux d'inflation. La baisse du change de la monnaie locale correspondait à la hausse des prix internes, et la traduction au taux historique permettait ainsi de compenser l'absence de réévaluation en monnaie étrangère.

Abstract

The study of the methods of translation of the accounts of a foreign subsidiary first brings out the existence of two perspectives: that of the parent company and that of the local entity, with consequences on the choice of the rate of translation (historic rate or closing rate) and the assignment of the conversion differential (whether or not it is incorporated into the result). The importance of the role of the currency is reinforced both in the analytical perspective (choice of the exchange rate according to the unit of measurement rather than of the term) and in the synthetical perspective (preference of the criterion of the functional currency to that of independence).

1. *Institute of Chartered Accountants in England and Wales, Accounting for Devaluation, Institute Recommendation on Accounting Treatment of Major Changes in the Sterling Parity of Overseas Currencies, The Accountant, February 17, 1968.*

2. *AICPA, Foreign Exchange Losses, The Bulletin of the AICPA n° 32, 1931 ; Foreign Operations and Foreign Exchange, Accounting Research Bulletin, ARB n° 4, 1939 ; Restatement and Revision of Accounting Research Bulletins, ARB n° 43, 1953.*

3. *Traduction des immobilisations et des prêts et emprunts à plus d'un an au taux historique.*

Cette méthode a été officiellement abandonnée parce qu'elle a suscité un certain nombre de critiques :

- les créances et dettes libellées en devises sont mesurées par un nombre fixe d'unités de monnaie étrangère, quelle que soit leur échéance, et devraient faire l'objet d'un traitement uniforme, d'autant plus qu'entre les emprunts à court terme renouvelables tacitement et les emprunts à moyen terme, la différence est parfois difficilement perceptible,
- la traduction des stocks au taux courant en raison de leur degré de liquidité proche de celui des créances à court terme repose sur l'hypothèse de leur vente dans un délai court mais non certain,
- la liaison entre le taux de traduction et la durée ne respecte pas la base d'évaluation en monnaie étrangère, mais modifie celle-ci dans certains cas, par exemple pour les stocks évalués au coût.

1.3 APPROCHE BASÉE SUR LA MESURE

Dans une optique historique, on peut rappeler ensuite que l'approche suivante a consisté à établir une distinction entre monnaie d'expression et monnaie de mesure. Cette distinction a été explicitée notamment par la norme américaine SFAS 8 en 1975⁽⁴⁾. La monnaie de mesure confère un montant fixe à un élément déterminé, alors qu'une monnaie d'expression aboutit à un montant variable. Un poste comptable détenu par une filiale étrangère peut être exprimé et mesuré dans la devise locale, ou exprimé dans la monnaie étrangère et mesuré dans la monnaie de la maison-mère. En d'autres termes, au niveau d'un groupe, il peut y avoir une seule unité de mesure, commune à toutes les unités (la monnaie de référence de la maison-mère) ou bien plusieurs unités de mesure (chacune étant propre à une unité du groupe). La monnaie locale peut représenter la monnaie de mesure unique au niveau d'une filiale, mais non la monnaie de la maison-mère. En effet, une créance ou une dette payable en devise est mesurée par un nombre invariable d'unités de monnaie étrangère, et voit forcément son montant en monnaie de référence évoluer avec le cours de change. Par contre, une immobilisation ou un stock peut avoir une valeur fixe en monnaie de référence. Cette fixité résulte de la prise en considération de l'évolution combinée du prix de l'élément en devise d'une part et du cours de la devise d'autre part.

Compte tenu de ce raisonnement, les postes monétaires sont traduits au taux courant et leur valeur en monnaie de référence varie en fonction du cours de la devise. Par contre, les postes non monétaires sont traduits au taux historique leur correspondant, et leur valeur en monnaie de référence ne suit pas le cours de la devise. Les différences de conversion sont rattachées au résultat, étant donné que les opérations réalisées à l'étranger sont considérées comme des prolongements de l'activité de l'entreprise consolidante.

1.4 APPROCHE BASÉE SUR LA DATE D'ÉVALUATION

La distinction entre monnaie d'évaluation et monnaie de publication est à l'origine non seulement de la méthode monétaire/non monétaire, mais aussi d'une forme dérivée, la méthode "temporelle". Celle-ci a été préconisée en 1972 par L. Lorensen dans un cahier de recherche de l'AICPA⁽⁵⁾. Elle a été adoptée officiellement aux USA par le FASB en 1975⁽⁶⁾, avant d'être reléguée au second plan compte tenu de l'adoption de la méthode du taux de clôture dans le cadre d'une autre approche⁽⁷⁾.

Cependant, la méthode "temporelle" est encore en vigueur à l'heure actuelle, et est préconisée pour certaines filiales. Elle recourt aux deux taux envisageables (taux courant, taux historique), et les applique conformément à une répartition des postes en deux catégories, proches de la distinction monétaire/non monétaire. Mais la relation stricte entre taux de traduction et caractère monétaire a été remplacée par le principe de l'adéquation du taux à la base d'évaluation : taux courant en cas d'évaluation à un prix actuel, taux historique en cas d'évaluation à un prix passé. La recherche d'une cohérence entre les prix et les taux a entraîné une modification dans l'appellation de la méthode. La méthode "temporelle" insiste sur l'harmonie à respecter au niveau des dates. En fait, par rapport à la méthode monétaire /non monétaire, les changements sont limités, dans la mesure où la base d'évaluation des éléments à traduire est habituellement liée à leur nature monétaire. Les postes monétaires (créances, dettes) sont généralement traduits au taux de clôture. Les postes non monétaires sont traduits à l'aide du taux historique si leur base d'évaluation se réfère à des événements passés, et au taux de clôture si leur valorisation s'appuie sur des éléments présents ou futurs. Ainsi, un stock évalué au coût est traduit au taux historique, alors qu'un stock évalué au prix actuel est traduit au taux courant.

2. OPTIQUE SYNTHÉTIQUE

L'approche basée sur la distinction entre monnaie d'expression et monnaie de mesure n'a pas disparu, et conserve une certaine importance. Cependant, les approches postérieures que nous allons étudier maintenant privilégient d'autres critères et s'insèrent dans une optique plus globale, qui insiste sur l'entité représentée par la filiale. Elles préconisent, dans le cas général, l'unicité du taux de traduction et le non-rattachement des différences de conversion au résultat.

2.1 APPROCHE "SITUATIONNELLE"

La référence prioritaire à la monnaie de mesure, et au caractère monétaire ou physique des postes du bilan, a été concurrencée par un autre concept, celui de "l'investissement net", c'est-à-dire la participation prise dans son ensemble. Dans un premier temps, la mise en œuvre de ce concept a été rattachée à l'indépendance, ou non, de l'activité à l'étranger. Cette notion d'autonomie est mise en avant par l'approche dite "situationnelle"⁽⁸⁾. Elle sépare les filiales en deux catégories, selon leur "position" vis-à-vis de la maison-mère. La norme IAS 21 dans son ancienne version⁽⁹⁾ avait retenu cette approche en distinguant « les activités étrangères faisant partie intégrante des activités de l'entreprise présentant les états financiers » et « les entités étran-

4. FASB, SFAS n° 8, Accounting for the Translation of Foreign Currency Transactions and Foreign Currency Financial Statement, octobre 1975.

5. Lorensen L., Reporting Foreign Operations of U.S. Companies in U.S. dollars, Accounting Research Study n° 12, AICPA, New York, 1972.

6. FASB, SFAS 8, op.cit.

7. FASB, SFAS 52, Foreign Currency Translation, 1981.

8. Parkinson, R. Mac Donald, Translation of Foreign Currencies, Canadian Institute of Chartered Accountants, 1972.

9. IASB, IAS 21 (révisée en 1993), Effets des variations des cours des monnaies étrangères, § 23 et sq.

gères ». Le critère de distinction était la manière selon laquelle l'entreprise à l'étranger était financée et gérée par rapport à l'entreprise présentant les états financiers. L'organisme de normalisation internationale avait concrétisé de cette manière le passage de la méthode "temporelle", préconisée antérieurement pour l'ensemble des filiales, à la méthode du taux de clôture, qui devient applicable dans la plupart des situations.

Dans le cas des filiales indépendantes, le concept d'investissement net prédomine et sert de base pour la mise en œuvre du processus de traduction de l'entreprise étrangère. Celle-ci est considérée comme formant un tout et fait l'objet d'une conversion globale à l'aide du taux de clôture. Les écarts de conversion sont à rattacher aux capitaux propres. Ils ne doivent avoir un impact sur le résultat qu'en cas de cession de la filiale.

Dans le cas des filiales dépendantes, l'entreprise est considérée comme une extension de la maison-mère. La traduction des postes du bilan s'effectue compte tenu de leur nature, à partir d'une analyse individualisée. La méthode "temporelle" doit être appliquée et les écarts de change sont inscrits en produits et charges.

La différenciation du traitement d'une entreprise étrangère en matière de traduction peut se justifier par l'existence de deux théories permettant de caractériser les relations entre une société-mère et une filiale. La dépendance s'insère dans la théorie du propriétaire. L'objectif principal de l'entreprise nationale qui a investi à l'étranger est le rapatriement des bénéfices, sous différentes formes de transfert, après ou avant détermination du profit : dividendes, mais aussi prix de cession internes, intérêts, redevances... Par le biais de la traduction, il s'agit de mesurer au mieux la valeur des actifs et dettes de la filiale dans l'optique de la maison-mère et d'informer prioritairement les actionnaires de celle-ci. Les méthodes d'évaluation à appliquer sont celles de la maison-mère, et les éléments "physiques" sont à traduire aux taux historiques.

A l'inverse, la théorie de l'entité insiste sur l'autonomie d'une filiale étrangère, liée notamment à son insertion locale. L'objectif principal n'est pas la remontée maximale des flux vers la maison-mère. L'activité de la filiale, comme celle de toute entreprise, est de créer de la valeur. Les procédures d'évaluation locales sont à privilégier. Les postes non monétaires, tels que les immobilisations et les stocks, ont une valeur non seulement exprimée mais aussi mesurée par la monnaie étrangère. Par suite, la traduction s'effectue au taux courant. Cette solution impliquant la conversion de l'ensemble des postes à un taux identique (le taux de clôture) permet en outre de respecter les équilibres au niveau des états financiers de la filiale. En d'autres termes, pour la théorie du propriétaire, la traduction est un processus de mesure, alors que pour la théorie de l'entité la traduction est seulement un processus d'expression.

2.2 APPROCHE "FONCTIONNELLE"

L'approche "situationnelle" a fait l'objet de plusieurs critiques, notamment par le FASB américain, qui ne l'a pas adoptée, bien

qu'il ait préconisé, quelques années après le SFAS 8, la méthode du taux de clôture⁽¹⁰⁾ à la place de la méthode "temporelle". Une première critique est liée à la difficulté de mettre au point des critères permettant de dissocier les opérations dépendantes des opérations indépendantes. Il semble que l'indépendance ne puisse s'apprécier facilement qu'à partir de faits tels que l'importance de la réglementation locale sur une entreprise étrangère ou par la faiblesse des relations commerciales et financières entre la filiale et les autres unités du groupe. Or, ces faits n'ont pas une relation directe avec le risque de change couru, alors que le résultat de change mis en évidence est censé le représenter.

La prise en considération de l'indépendance soulève d'ailleurs un problème de fond dont la prise de conscience constitue une seconde critique. La consolidation d'une entreprise étrangère véritablement indépendante apparaît en contradiction avec le concept de l'entreprise unique qui sous-tend la construction des états financiers consolidés⁽¹¹⁾. L'indépendance remet en question la validité de la consolidation par intégration globale, à la fois d'ailleurs pour des entreprises domestiques et étrangères. En d'autres termes, la distinction entre filiales dépendantes et indépendantes a des implications qui dépassent largement le cadre de la traduction des états financiers de firmes étrangères.

Compte tenu de ces critiques, le critère de la dépendance n'est plus retenu explicitement par les organismes officiels, notamment l'IASB. Il a été remplacé par la référence à la monnaie "fonctionnelle". Ce concept avait été adopté par le FASB dès la promulgation du SFAS 52, qui avait assez rapidement remplacé le SFAS 8. Cette nouvelle approche s'appuie aussi sur le principe de la différenciation du traitement en fonction de la catégorie de la filiale, et non plus directement en fonction de la nature des postes considérés.

Lorsque la monnaie de fonctionnement d'une filiale étrangère est la monnaie locale, l'ensemble des postes du bilan est à traduire au taux de clôture. Lorsque la monnaie de fonctionnement de la filiale est la monnaie de la maison-mère, la traduction repose sur la distinction entre éléments monétaires et non monétaires, et l'application des taux historiques à ces derniers.

La monnaie de fonctionnement d'une filiale est définie comme la « monnaie de l'environnement économique principal dans lequel la filiale exerce son activité »⁽¹²⁾. Il s'agit normalement de la devise dans laquelle une entreprise génère des ressources et opère des dépenses⁽¹³⁾. Pour définir la monnaie fonctionnelle d'une filiale, les facteurs à prendre en considération concernent d'abord la monnaie qui a l'influence principale sur les prix de vente et sur les coûts. Ensuite, il est possible de se baser sur la monnaie principale de financement ou encore la monnaie de "détention" des recettes provenant des activités opérationnelles. La norme cite enfin des facteurs complémentaires permettant de déterminer la monnaie fonctionnelle. Parmi ceux-ci on trouve l'autonomie, mais aussi la proportion des transactions internes, et des indicateurs liés aux flux de trésorerie : disponibilité directe ou non pour la maison-mère, suffisance ou non pour assurer le service des dettes existantes. On peut souligner que le critère de la monnaie de fonctionnement peut être rattaché encore plus explicitement à celui de l'indépendance, comme le fait le Règlement CRC 99-02 dans sa version révisée : « Lorsque cette entité a une autonomie économique et financière (filiale autonome), la monnaie dans laquelle elle tient ses comptes est généralement sa monnaie de fonctionnement »⁽¹⁴⁾.

10. FASB, SFAS 52, Foreign Currency Translation, SFAS 52, 1981.

11. FASB, ARB 51, § 1.

12. SFAS 52, § 5 et IAS 21 (révisée 2005), § 8.

13. IAS 21 (révisée 2005), § 9.

14. CRC, Règlement 99-02, § 320.

Enfin, on peut préciser qu'il n'est pas exclu que la monnaie de fonctionnement d'une filiale étrangère soit une monnaie tierce. Il en résulte l'application des mêmes principes, mais avec une étape supplémentaire : traduction des comptes de la filiale dans la monnaie de fonctionnement (en retenant les taux liant la monnaie étrangère locale et la monnaie de fonctionnement, selon la méthode du taux historique), puis traduction dans la monnaie de référence (selon la méthode du taux de clôture)⁽¹⁵⁾.

3. ETUDE D'UN CAS

Le 1-1-N, la société française M prend une participation de 80 % dans le capital de la société F située aux USA. La monnaie de référence du groupe est l'euro.

Prix payé : 1 500 000 USD.

Taux de change en vigueur à la date de l'acquisition :
1 USD = 0,70 EUR (1 EUR = 1,42857 USD).

Par hypothèse, ce taux sera retenu comme taux historique des éléments figurant au bilan de la nouvelle filiale.

Bilan de la société F au 1-1-N en monnaie locale
(sommes en milliers de USD)

ACTIF		PASSIF	
Immobilisations	1 100	Capital	700
Stocks	300	Réserves	500
Créances et disponibilités	800	Dettes	1 000
Total	2 200	Total	2 200

L'établissement des comptes consolidés nécessitera la traduction des comptes de la filiale en monnaie de référence, tout d'abord à la date de première consolidation (1-1-N), et ultérieurement, à la fin de chaque exercice.

Nous allons illustrer les différentes méthodes de traduction, en nous situant à une date "ultérieure", à savoir le 31-12-N+2, de façon à être confronté au problème du choix entre plusieurs taux.

Bilan de F au 31-12-N+2 en monnaie locale
(sommes en milliers de USD)

ACTIF		PASSIF	
Immobilisations	1 300	Capital	700
Stocks (dont 100 évalués au prix actuel)	400	Réserves	750
Créances et disponibilités	1 000	Résultat	50
		Dettes (dont à long terme : 200)	1 200
Total	2 700	Total	2 700

Cours au 31-12-N+2 : 1 USD = 0,75 EUR.

Cours moyen exercice N+2 : 1 USD = 0,735 EUR.

Cours historique des nouvelles immobilisations :
1 USD = 0,71 EUR.

Cours historique des nouvelles réserves : 1 USD = 0,72 EUR.

Cours historique des stocks : 1 USD = 0,73 EUR.

Cours historique des dettes à long terme : 1 USD = 0,7 EUR.

MÉTHODES BASÉES SUR LA DISTINCTION ENTRE LES POSTES DU BILAN

L'écart de conversion est rattaché au résultat, celui-ci étant calculé "par différence" de façon à assurer l'équilibre du bilan. Cet écart sera individualisé au sein du compte de résultat.

Bilan de F au 31-12-N+2 traduit en monnaie de référence (sommes en milliers d'euros)

ACTIF	Taux de clôture	Long terme/Court terme	Monétaire/non monétaire	Temporelle
Immobilisations	975 $1\,300 \times 0,75$	912 $1\,100 \times 0,7$ $200 \times 0,71$	912 $1\,100 \times 0,7$ $200 \times 0,71$	912 $1\,100 \times 0,7$ $200 \times 0,71$
Stocks	300 $400 \times 0,75$	300 $400 \times 0,75$	292 $400 \times 0,73$	294 $300 \times 0,73$ $100 \times 0,75$
Créances et disponibilités	750 $1\,000 \times 0,75$	750 $1\,000 \times 0,75$	750 $1\,000 \times 0,75$	750 $1\,000 \times 0,75$
Total	2 025	1 962	1 954	1 956

PASSIF	Taux de clôture	Long terme/court terme	Monétaire/non monétaire	Temporelle
Capital	490 $700 \times 0,7$	490 $700 \times 0,7$	490 $700 \times 0,7$	490 $700 \times 0,7$
Réserves	530 $500 \times 0,7$ $250 \times 0,72$	530 $500 \times 0,7$ $250 \times 0,72$	530 $500 \times 0,7$ $250 \times 0,72$	530 $500 \times 0,7$ $250 \times 0,72$
Résultat	105	52	34	36
Dettes à long terme	150 $200 \times 0,75$	140 $200 \times 0,7$	150 $200 \times 0,75$	150 $200 \times 0,75$
Dettes à court terme	750 $1\,000 \times 0,75$	750 $1\,000 \times 0,75$	750 $1\,000 \times 0,75$	750 $1\,000 \times 0,75$
Total	2 025	1 962	1 954	1 956

15. Schevin P., Monnaie de fonctionnement et consolidation des filiales étrangères, 2^e partie, RFC n° 365, avril 2004.



MÉTHODES BASÉES SUR LA DISTINCTION ENTRE LES FILIALES

Selon les cas, on applique la méthode du taux de clôture ou la méthode temporelle. Dans la première hypothèse, l'écart de conversion est inscrit dans un poste rattaché aux capitaux propres (différent du compte de "résultat net" classique, mais pouvant être rattaché au nouveau compte de "résultat global").

Bilan de F au 31-12-N+2 traduit en monnaie de référence (sommes en milliers d'euros)

ACTIF	Filiale indépendante	Filiale dépendante	Monnaie de fonctionnement = monnaie locale	Monnaie de fonctionnement = monnaie de référence
	<i>Méthode du taux de clôture</i>	<i>Méthode temporelle</i>	<i>Méthode du taux de clôture</i>	<i>Méthode temporelle</i>
Immobilisations	975 1 300 x 0,75	912 1 100 x 0,7 200 x 0,71	975 1 300 x 0,75	912 1 100 x 0,7 200 x 0,71
Stocks	300 400 x 0,75	294 300 x 0,73 100 x 0,75	300 400 x 0,75	294 300 x 0,73 100 x 0,75
Créances et disponibilités	750 1 000 x 0,75	750 1 000 x 0,75	750 1 000 x 0,75	750 1 000 x 0,75
Total	2 025	1 956	2 025	1 956

PASSIF	Filiale indépendante	Filiale dépendante	Monnaie de fonctionnement = monnaie locale	Monnaie de fonctionnement = monnaie de référence
	<i>Méthode du taux de clôture</i>	<i>Méthode temporelle</i>	<i>Méthode du taux de clôture</i>	<i>Méthode temporelle</i>
Capital	490 700 x 0,7	490 700 x 0,7	490 700 x 0,7	490 700 x 0,7
Réserves	530 500 x 0,7 250 x 0,72	530 500 x 0,7 250 x 0,72	530 500 x 0,7 250 x 0,72	530 500 x 0,7 250 x 0,72
Réserve de conversion	68,25	-	68,25	-
Résultat	36,75 0,735 x 50	34	36,75 0,735 x 50	34
Dettes	900 1 200 x 0,75	900 1 200 x 0,75	900 1 200 x 0,75	900 1 200 x 0,75
Total	2 025	1 956	2 025	1 956

CONCLUSION

Cette étude montre la diversité des manières d'aborder le problème de la traduction. Plusieurs critères sont susceptibles d'être envisagés, et il en résulte une sélection dans le dégagement des différences de change, non réalisées, relatives aux comptes de la filiale et l'impact sur le résultat n'est pas le même, selon la méthode utilisée. D'autre part, les approches globales font ressortir que les écarts de conversion doivent, dans le cas général, ne pas être imputés au résultat, mais être affectés aux réserves consolidées. La dissociation de la mise en évidence et du ratta-

chement au résultat permet de mieux apprécier l'exposition réelle au risque de change, étant donné qu'une opération de traduction n'anticipe pas forcément une opération de conversion sur le marché des changes. Cependant, la reconnaissance de l'entité constituée par la filiale étrangère, par opposition à sa décomposition en ses différents postes, a posé un nouveau problème, qui sera étudié dans la seconde partie de l'article : celui du traitement de la différence de première consolidation liée à cette filiale.

Pierre SCHEVIN

Bibliographie

- FASB, SFAS 8, Accounting for the translation of Foreign Currency Transactions and Foreign Currency Financial Statement, 1975.
- FASB, SFAS 52, Foreign Currency Translation, 1981.
- FASB, ARB 51, Consolidated Financial Statements 1959, Amended by SFAS n° 94, 1987.
- IASB, IAS 21, Effets des variations des cours des monnaies étrangères, 2005.
- LORENSEN L., Reporting Foreign Operations of US Companies in US dollars, *Accounting research Study* n° 12, AICPA, 1972.
- PARKINSON R.M., Translation of Foreign Currencies, Canadian Institute of Chartered Accountants, 1972.
- SCHEVIN P., Monnaie de fonctionnement et consolidation des filiales étrangères, *RFC* n° 365, avril 2004.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MÉTHODES DE TRADUCTION D'UNE FILIALE ÉTRANGÈRE

1. Approche "microéconomique" : raisonnement centré sur les différents comptes (conception traditionnelle)

1.1 Approche basée sur la monnaie étrangère

Méthode utilisée	Principe	Objectif	Applicabilité
Méthode du taux de clôture	Traduction de l'ensemble des actifs et passifs de la filiale au taux de fin d'exercice	Mesurer le risque de change sur l'ensemble des postes	Actuellement encore en vigueur, mais sous une forme modifiée (en ce qui concerne le rattachement du résultat de change)

1.2 Approche basée sur la durée

Méthode utilisée	Principes	Objectif	Applicabilité
Méthode long terme/ court terme	<ul style="list-style-type: none"> • Partition des comptes en 2 catégories selon leur échéance • Traduction des postes à long terme (échéance à plus d'un an) au taux historique et traduction des postes à court terme au taux de clôture 	Mesurer le risque de change qui aura une incidence sur la trésorerie	N'est plus en vigueur en comptabilité, mais le raisonnement inspire les trésoriers pour le calcul d'une position de change à couvrir

1.3 Approche basée sur la monnaie de mesure

Méthode utilisée	Principes	Objectif	Applicabilité
Méthode monétaire/ non monétaire	<ul style="list-style-type: none"> • Distinction entre monnaie d'expression et monnaie de mesure • Division des comptes en 2 catégories en fonction de la monnaie de mesure (monnaie locale ou monnaie de la maison-mère) • Traduction des postes monétaires au taux de clôture et traduction des postes non monétaires au taux historique 	Dégager un résultat de change, mais en tenant compte non seulement de la variation du cours de la devise, mais aussi de la variation des prix au niveau des postes "physiques"	N'est pas en vigueur, mais a donné naissance à une méthode dérivée qui entraîne des résultats proches

1.4 Approche basée sur la date d'évaluation

Méthode utilisée	Principes	Objectif	Applicabilité
Méthode temporelle	<ul style="list-style-type: none"> • Répartition des comptes en fonction de leur base d'évaluation • Traduction au taux de clôture en cas d'évaluation à un prix actuel, et traduction au taux historique en cas d'évaluation à un prix passé • Résultats proches de la méthode monétaire/ non monétaire, mais différences pour quelques postes (exemple : titres ou stocks évalués au coût, à traduire au taux historique, et titres ou stocks évalués au cours actuel, à traduire au taux de clôture) 	Dégager un résultat de change en respectant la base d'évaluation en monnaie locale	Méthode actuellement en vigueur, mais insérée dans une approche globale

2. Approche "macroéconomique" : raisonnement global au niveau de la filiale (conception actuelle)

2.1 Approche situationnelle

Méthode utilisée	Principes	Objectif	Applicabilité
Méthode du taux de clôture ou méthode temporelle selon le cas	<ul style="list-style-type: none"> • Examen de la situation de la filiale par rapport à la maison-mère sur le plan de la dépendance • Catégorie des filiales indépendantes : application de la méthode du taux de clôture, avec rattachement de l'écart de conversion aux capitaux propres • Catégorie des filiales dépendantes : application de la méthode temporelle, avec rattachement du résultat de change au résultat 	Différencier le processus de traduction (calcul de l'écart de conversion et traitement) en distinguant les "entités étrangères" et les "prolongements de la maison-mère"	Approche qui n'est plus en vigueur au niveau des normes internationales ni au niveau de la réglementation française, mais le critère de la dépendance peut servir à déterminer la monnaie de fonctionnement

2.2 Approche fonctionnelle

Méthode utilisée	Principes	Objectif	Applicabilité
Méthode du taux de clôture ou méthode temporelle selon le cas	<ul style="list-style-type: none"> • Recherche de la monnaie de fonctionnement de la filiale étrangère : monnaie locale ou monnaie de la maison-mère • Si la monnaie de fonctionnement est la monnaie locale, traduction de l'ensemble des postes au taux de clôture et rattachement de l'écart de conversion aux capitaux propres • Si la monnaie de fonctionnement est la monnaie de la maison-mère, traduction selon la méthode temporelle et imputation du résultat de change au résultat 	Mesurer le risque de change dû à la filiale en tenant compte de l'insertion de la filiale dans l'économie étrangère	Méthode actuellement préconisée par l'IASB (IAS 21) et par le CRC (règlement 99-02)